

Activités hospitalières - Alsace-Lorraine

Entreprises incluses dans le rapport (2025/1291)

- BS CLINIC COLMAR
- CENTRE SPINALIEN DE PSYCHIATRIE AMBULATOIRE CSPA
- CLINIQUE CHIRURGICALE AMBROISE PARE
- CLINIQUE DE L'ORANGERIE
- CLINIQUE DE SANTE MENTALE SOLISANA
- CLINIQUE JEANNE D'ARC
- CLINIQUE NOTRE DAME (STE D'EXPLOITATION)
- CLINIQUE SAINT ANDRE
- CLINIQUE SAINT NABOR
- CLINIQUE SAINTE ODILE
- CNPA - CENTRE NABORIEN DE PSYCHIATRIE AMBULATOIRE
- DU DR PAUL DE LA CAFFINIÈRE
- FONDATION RUP - FONDATION SAINT FRANÇOIS
- HCCB - HOPITAL CLINIQUE CLAUDE BERNARD
- IMMOBILIERE DE NANCY
- IMNE - STE D'IMAGERIE MEDICALE DE NANCY EST
- MEDIPOLE DE NANCY
- POLYCLINIQUE DU PARC
- POLYCLINIQUE MAJORELLE
- SOGECLER - STE DE GESTION DES CLINIQUES D'EPINAL REUNIES
- SOLIME - STE LORRAINE D IMAGERIE MEDICALE

Activités hospitalières - Alsace-Lorraine

Bon de commande (2025/1291)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 21 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2026.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| ☐ support papier | 225 € HT | |
| ☐ support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| ☐ support clé USB | 325 € HT | |
| ☐ papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [12]